

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15/10/2025

Webdelib

ID: 094-219400181-20251014-DEC\_2025\_120-AU

DÉCISION DEC\_2025\_120

OBJET : Signature d'une convention de location d'une salle de l'Espace Jeunesse avec Madame Céline HOUILLET pour l'organisation d'une soirée Halloween

## LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n°2020-031 en date du 4 juin 2020 relative aux délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**V**U la délibération n°2024-133 en date du 19 décembre 2024 portant sur la revalorisation des tarifs de location des équipements municipaux,

**CONSIDÉRANT** que Madame Céline HOUILLET sollicite la location de la salle polyvalente de l'Espace Jeunesse pour y organiser une soirée Halloween,

**CONSIDÉRANT** la disponibilité de la salle communale (grande salle polyvalente) située à l'Espace Jeunesse 7bis quai de Bercy à Charenton-le-Pont (94220),

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** D'approuver les termes de la convention de location avec Madame Céline HOUILLET domiciliée 160, rue de Paris à Charenton-le-Pont (94220).

**ARTICLE 2 :** De signer ladite convention de location.

**ARTICLE 3 :** La présente convention est conclue pour le vendredi 31 octobre 2025 de 19h à 00h00.

**ARTICLE 4 :** Dit que les recettes seront encaissées à la nature 752 – fonction 338.



Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15/10/2025

ID: 094-219400181-20251014-DEC\_2025\_120-AU

**ARTICLE 5 :** Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Cette juridiction administrative peut notamment être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Charenton-le-Pont, le 14 octobre 2025

Hervé GICQUEL

#signature1#